



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



ACCREDITATION  
N°4-0523,  
LISTE DES SITES ET  
PORTÉE DISPONIBLE  
SUR WWW.COFRAC.FR

NUMÉRO E-E53731

VALABLE JUSQU'AU 26/01/2025

ÉDITÉ LE 03/04/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/04/1992  
Forme juridique : SAS  
Capital : DEPUIS LE 06/05/2003  
40 000

Raison sociale : ATEO ENERGIES  
Sigle : ATEO ENERGIES  
176 COURS DE VERDUN  
01100 OYONNAX

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC BOURG EN BRESSE 92 B 309

Téléphone : 04 74 73 82 76  
Portable :

Fax :

Siret : 385 391 800 00039

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4300822

Site Internet : www.ateoenergies.com/  
E-mail : compta@ateoenergies.com

Assurance Responsabilité Travaux :  
MMA IARD 105844326

Responsabilité légale :  
ATEO MANAGEMENT (949 875 108) / CGEX (431 479 310) / TOMASINI CLEMENT  
PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :  
MMA IARD 105844326

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/11/2023

Effectif moyen : 19 Tranche de classification : EFF2C

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité                                 | * Date d'attribution |
|------|---|----------------------|
| 5211 | Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE | 27/01/2023           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories   | Date d'attribution |
|--|--------------------|
| o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz | 01/01/2021         |
| o Radiateurs électriques, dont régulation.                               | 01/01/2021         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE BELLEGARDE  
188 ROUTE DE CROIX JEAN JACQUES  
CS0013 - CHATILLON EN MICHAILLE  
01204 VALSERHONE

Version 01-2023

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.